



## (12) FASCICULE DE BREVET

(11) N° de publication : **MA 32693 B1** (51) Cl. internationale : **A61N 1/18**

(43) Date de publication :  
**02.10.2011**

---

(21) N° Dépôt :  
**33746**

(22) Date de Dépôt :  
**05.04.2011**

(30) Données de Priorité :  
**08.09.2008 ZA 2008/07696**

(86) Données relatives à l'entrée en phase nationale selon le PCT :  
**PCT/ZA2009/000081 08.09.2009**

(71) Demandeur(s) :  
**VONMAT ELECTRO TREATMENT SYSTEMS CC, LA BRI 28, 775 PETRUS STREET  
RIETVALLEIRAND 0181 GAUTENG GAUTENG (ZA)**

(72) Inventeur(s) :  
**MATHEE, Willem Abraham**

(74) Mandataire :  
**CABINET CHARDY**

---

(54) Titre : **APPAREIL GENERATEUR DE FREQUENCES**

(57) Abrégé : La présente invention porte sur un appareil générateur de fréquences. L'invention concerne plus particulièrement un appareil générateur de fréquences servant à traiter un corps humain ou animal en supprimant un organisme provoquant une maladie dans ledit corps humain ou animal par exposition dudit organisme à des fréquences spécifiques. L'appareil générateur de fréquences comprend un circuit intégré capable de générer une plage de fréquences et/ou cycle de fréquences, des électrodes permettant d'exposer les fréquences en direction d'une pluralité de sujets, des minuteurs individuels permettant de minuter le temps d'exposition de chaque sujet et des éléments de notification permettant d'aviser les sujets de l'écoulement d'une durée prédéfinie. Le principal avantage de l'appareil générateur de fréquences réside dans sa capacité à traiter une pluralité de sujets simultanément et sans interférences entre lesdits sujets, sans égard aux heures d'entrée et/ou de sortie dans et hors du traitement de chaque sujet.

**ABREGÉ**

L'invention concerne un appareil générateur de fréquences. Plus spécifiquement, l'invention concerne un appareil générateur de fréquences pour traiter un corps humain ou animal en supprimant un organisme responsable de maladies dans le corps humain ou animal en soumettant l'organisme à des fréquences spécifiques.

5 L'appareil générateur de fréquences comprend un circuit intégré capable de générer un intervalle de fréquences et/ou un cycle de fréquences, des électrodes pour exposer une pluralité de sujets aux fréquences, des minuteurs individuels pour minuter le

10 temps d'exposition de chacun des sujets et des moyens de notification pour notifier aux sujets le laps d'une quantité de temps prééglée. Le principal avantage de l'appareil générateur de fréquences est sa capacité à traiter une pluralité de sujets simultanément et sans interférence les uns avec les autres indépendamment du moment où l'un quelconque des sujets commence et/ou quitte le traitement.

15

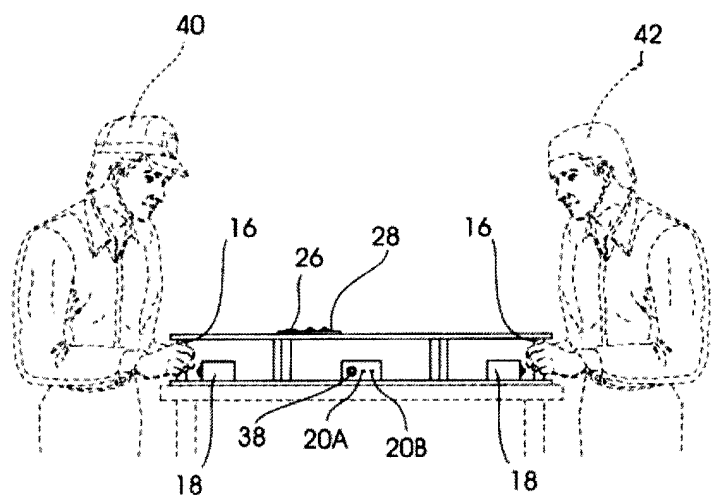


FIGURE 3

*BEZIÈME ET DENVIER BROUILLÉ  
RABAT, LE*

03 OCT 2011

-1-

**APPAREIL GENERATEUR DE FREQUENCES****5 ARRIERE-PLAN DE L'INVENTION**

Cette invention concerne un appareil générateur de fréquences. Plus spécifiquement, l'invention concerne un appareil générateur de fréquences pour traiter un corps humain ou animal en supprimant un organisme responsable de maladies à l'intérieur  
10 du corps humain ou animal en soumettant l'organisme à des fréquences spécifiques.

Des machines génératrices de fréquences pour tuer des parasites et/ou pathogènes responsables de maladies dans des corps humains ou animaux sont connues de manière générale. Une de ces premières machines est la Rife Frequency Instrument  
15 développée par Royal Raymond Rife entre la fin des années 1920 et le début des années 1930, qui comme certains le revendiquent guérirait le cancer. Toutefois, on pense que l'Instrument à fréquences de Rife n'a jamais été accepté par la médecine conventionnelle en raison des énormes pertes potentielles de revenus pour les industries pharmaceutiques si l'usage d'un tel instrument devenait un jour populaire.

20

Ces instruments fonctionnaient en exposant un sujet ayant une maladie spécifique à une fréquence spécifique, pour laquelle il avait été déterminé par expérimentation qu'elle tuait l'organisme responsable de cette maladie. Cependant, beaucoup de ces instruments antérieurs n'étaient pas portatifs et nécessitaient l'énergie du secteur  
25 électrique pour fonctionner. D'autres ne permettaient pas le traitement de plusieurs patients, ni le traitement de plusieurs maladies simultanément.

30

C'est un objet de la présente invention de fournir un appareil générateur de fréquences qui aborde les désavantages susmentionnés.

**RESUME DE L'INVENTION**

Selon l'invention il est fourni un appareil générateur de fréquences pour traiter un sujet en supprimant un organisme responsable de maladies dans le corps du sujet  
35 comprenant :

5 un moyen pour générer une ou plusieurs fréquences, dans lequel le moyen de génération est capable de générer des fréquences qui peuvent être présélectionnées, chacune pendant une quantité de temps qui peut être présélectionnée, constituant par ce moyen un cycle de traitement par fréquences qui est répétable pendant une durée de traitement qui peut être présélectionnée ;

10 une pluralité de moyens pour exposer un ou plusieurs sujets aux fréquences ;

un minuteur associé à chacun des moyens d'exposition pour minuter la quantité de temps pendant laquelle le sujet, exposé aux fréquences au moyen de ce moyen d'exposition particulier, a été exposé aux fréquences, chacun des minuteurs pouvant être déclenché individuellement au début du cycle de traitement par fréquences de ce sujet ; et

20 des moyens de notification associés à chacun des minuteurs pour fournir une notification que le sujet a été exposé aux fréquences pendant une période essentiellement égale à la quantité de temps requise pour traverser un cycle de traitement par fréquences ;

25 de sorte que tout sujet peut être traité en commençant et en quittant le traitement à tout moment pendant la durée du traitement sans influence, ou interférence sur le traitement de tout autre sujet, dans la mesure où chacun des sujets est exposé aux fréquences pendant une période essentiellement égale à au moins la quantité de temps requise pour traverser un cycle de traitement par fréquences.

30 Le moyen de génération peut être un circuit intégré programmable qui génère électroniquement les fréquences requises. Typiquement, l'appareil générateur de fréquences comprend en outre un tableau de commande et un affichage pour communiquer des informations entre le sujet ou l'opérateur et le circuit intégré, et vice versa. De préférence, le circuit intégré est capable de commander, par l'intermédiaire de programmes pré-réglés stockés dedans ou en saisissant les instructions pertinentes dedans, les fréquences, temps de génération de chaque fréquence, ordre du cycle de fréquences, répétition du cycle de fréquences, formes d'ondes des fréquences,

longueurs d'ondes des fréquences, durée du traitement ou tout autre paramètre de fréquence et de temps.

L'appareil générateur de fréquences peut aussi comprendre un amplificateur de fréquences pour amplifier les fréquences passant des moyens de génération aux  
5 moyens d'exposition. De préférence, l'appareil générateur de fréquences comprend en outre une source d'énergie. De manière plus préférée, la source d'énergie est une source de batterie étant rechargeable par connexion au secteur électrique ou source d'énergie solaire, éolienne, hydraulique ou toute autre source d'énergie renouvelable, rendant ainsi l'appareil générateur de fréquences portable.

10

Les fréquences générées par l'appareil générateur de fréquences peuvent être des fréquences d'ondes carrées longues à moyennes ayant des propriétés électriques. De manière générale, les fréquences générées par l'appareil générateur de fréquences sont dans l'intervalle d'environ 1 Hz à 500 kHz. De préférence, les fréquences  
15 générées sont dans l'intervalle d'environ 370 kHz à 450 kHz. De manière plus préférée, les fréquences générées sont d'environ 373 kHz ; d'environ 420 à 424 kHz ; et/ou d'environ 440 à 444 kHz. En outre, l'efficacité du traitement fourni par l'appareil générateur de fréquences peut être améliorée en générant des fréquences décalées positives, en variant les longueurs d'ondes de fréquences et/ou en introduisant une  
20 pointe au début de chaque longueur d'onde.

Les moyens d'exposition peuvent être une pluralité d'électrodes. Typiquement, les moyens d'exposition sont une pluralité de paires d'électrodes. De préférence, les électrodes sont des électrodes de type contact direct permettant un contact direct  
25 entre l'appareil générateur de fréquences et le corps du sujet. De manière plus préférée, les électrodes sont des électrodes de type tenues à la main, plaques pour pieds ou adhésives. De manière plus préférée, les électrodes sont fabriquées à partir de tubes ou de tiges d'aluminium, d'acier inoxydable ou de cuivre.

30 Chacun des minuteurs peut être un minuteur de type numérique ou similaire pour minuter la durée d'une quantité de temps prééglée. De manière générale, chacun des minuteurs est situé à proximité de l'une des paires d'électrodes. Typiquement, chacun des minuteurs comprend un circuit individuel, pour régler chacun des minuteurs séparément, ou est électroniquement relié ou intégré au circuit intégré, permettant aux

minuteurs d'être gérés de manière centralisée depuis le circuit intégré. De préférence, les minuteurs décomptent à partir d'une quantité de temps préréglée jusqu'à zéro.

5 Le moyen de notification peut être un moyen de notification visuel, audible et/ou vibrant. De manière générale, le moyen de notification visuel est un ou plusieurs dispositifs émetteurs de lumière qui s'allume et/ou s'éteint pour notifier au sujet concerné ou à l'opérateur le laps de la quantité de temps préréglée en question. De préférence, les dispositifs émetteurs de lumière sont des ampoules d'éclairage ou des diodes émettrices de lumière.

10

Quand le moyen de notification est un moyen de notification audible, le moyen de notification audible peut être un ou plusieurs haut-parleurs ou bourdonneurs qui retentissent pour notifier au sujet concerné ou à l'opérateur le laps de la quantité de temps en question. En outre, les minuteurs et le moyen de notification peuvent être  
15 manoeuvrables par le circuit intégré.

Dans un mode de réalisation de l'invention particulièrement préféré, tous les composants constituant l'appareil générateur de fréquences peuvent être logés dans un logement de manière à réduire la casse possible des composants et/ou  
20 l'enchevêtrement des fils qui courent entre les composants. De manière plus préférée, les électrodes sont montées de manière rigide dans le logement entre un premier panneau de logement supérieur et un second panneau de logement inférieur.

## 25 **BREVE DESCRIPTION DES DESSINS**

L'invention sera maintenant décrite de manière plus détaillée, à titre d'exemple uniquement, avec référence aux dessins accompagnateurs dans lesquels :

30 **La figure 1** montre une vue isométrique de l'appareil générateur de fréquences selon la présente invention ;

**La figure 2** montre une vue latérale de l'appareil générateur de fréquences de la figure 1 ;

35

**La figure 3** montre une vue latérale de l'appareil générateur de fréquences utilisé par deux sujets ; et

**La figure 4** montre une représentation schématique des composants électriques de l'appareil générateur de fréquences.

### **DESCRIPTION DETAILLEE DES DESSINS**

10 Un appareil générateur de fréquences selon un mode de réalisation préféré de l'invention est désigné de manière générale par le numéro de référence 10 dans les dessins accompagnateurs. L'appareil générateur de fréquences 10 comprend un logement 12, un moyen de génération de fréquences 14, des moyens d'exposition 16, des minuteurs indépendants 18 et un moyen de notification 20.

15

En référence particulièrement aux figure 1 et figure 2, le logement 12 est constitué d'un panneau de logement supérieur 12A et d'un panneau de logement inférieur 12B, les panneaux de logement supérieur et inférieur 12A, 12B étant espacés l'un de l'autre par une pluralité de paires de moyens d'exposition sous la forme de paires d'électrodes tenues à la main 16 et d'un compartiment de stockage 22. Bien que le logement 12 soit illustré dans une forme rectangulaire, il sera entendu que le logement 12 peut prendre toute forme, telle que mais sans y être limitée, une forme quadrangulaire ou une forme circulaire. Aussi, le logement 12 peut être fabriqué de tout matériau, tel que mais sans y être limité, du bois, plastique ou métal. Il sera en outre entendu que le logement 12 peut être de toute taille, et peut être supporté sur une surface de support (non montrée) par le panneau de logement inférieur 12B ou sur d'autres formations de support (non montrées), telles que des pieds, s'étendant vers l'extérieur depuis le panneau de logement inférieur 12B.

30 En référence maintenant à la figure 4, le moyen de génération de fréquences 14 est un circuit intégré programmable (CI) 24 auquel est connecté un affichage 26 et un tableau de commande 28. Le CI 24 est alimenté par un moyen d'alimentation sous la forme d'une batterie 30, qui est rechargeable par un chargeur de batterie 32. Le chargeur de batterie 32 peut recharger la batterie 30 avec du courant du secteur ou  
35 par une source d'énergie solaire, éolienne, hydraulique ou toute autre source

d'énergie renouvelable permettant de porter et de faire fonctionner l'appareil générateur de fréquences 10 dans des régions rurales où des services tels que l'électricité ne sont pas disponibles.

5 Le CI 24, par communication avec l'affichage 26 et le tableau de commande 28, peut sortir une fréquence spécifique pendant une quantité de temps spécifique. Le CI 24 est aussi programmable pour sortir un cycle d'un intervalle spécifique de fréquences pour un nombre de répétitions qui peut être sélectionné. Le CI 24 est en outre programmable, par l'intermédiaire d'un programme sélectionné, pour sortir un  
10 intervalle spécifique de fréquences adaptées spécialement pour traiter une maladie ou des maladies spécifiques. Avant la sortie des fréquences générées vers les électrodes 16, les fréquences sont amplifiées par un amplificateur de fréquences 34. Par souci de protection, le moyen de génération 14, le CI 24, la batterie 30, le chargeur de batterie 32 et l'amplificateur de fréquences 34 sont tous stockés dans le compartiment de  
15 stockage 22. Par l'intermédiaire d'une fiche de raccordement 36, le chargeur de batterie 32 peut être connecté au secteur (au moyen d'un transformateur abaisseur selon les besoins) ou à une autre source d'énergie.

Après l'amplification, les fréquences sont sorties vers chacune des paires d'électrodes  
20 16. Bien que les paires d'électrodes 16 soient illustrées dans les dessins accompagnateurs comme 6 paires d'électrodes tenues à la main, il sera entendu que les paires d'électrodes peuvent être au nombre de plus ou moins 6 paires et qu'elles peuvent être des plaques pour pieds, adhésives ou toute autre forme d'électrodes. Aussi, chacune des électrodes peut être fabriquée de tout matériau, tel que mais sans  
25 y être limité, des tubes ou des tiges d'aluminium, d'acier inoxydable ou de cuivre. Les paires d'électrode 16 sont construites dans le logement 12 rendant l'appareil générateur de fréquences 10 robuste et empêchant les fils courant entre l'appareil générateur de fréquences 10 et les électrodes 16 de s'emmêler.

30 Un minuteur indépendant 18 est associé à chaque paire d'électrodes 16. Chaque minuteur indépendant 18 est contenu dans une boîte de minuteur située à proximité de la paire d'électrodes qui lui est associée 16. Les minuteurs 18 peuvent être des minuteurs de type numérique ou similaire, chacun ayant un circuit individuel permettant à chaque minuteur 18 d'être pré-réglé séparément. Il sera entendu que bien  
35 que les minuteurs 18 aient été décrits comme ayant un circuit individuel, les minuteurs



peuvent être électroniquement connectés ou intégrés au CI 24, permettant ainsi le pré réglage du minuteur 18 par le ou au moyen du CI 24. Les minuteurs 18 minuent la quantité de temps pendant laquelle un sujet, exposé aux fréquences au moyen d'une paire particulière d'électrodes 16, a été exposé aux fréquences, de préférence sur la base d'un compte à rebours. Les minuteurs 18 peuvent être déclenchés par un sujet ou un opérateur au début de l'exposition de ce sujet aux fréquences. De manière générale, les minuteurs 18 sont déclenchés par un bouton 38, qui est pressé par le sujet ou l'opérateur juste avant que le sujet tienne la paire associée d'électrodes 16.

10 Un moyen de notification 20 est associé à une combinaison de chaque paire d'électrodes 16 et minuteur indépendant 18. Chaque moyen de notification 20 est situé dans chacune des boîtes de minuteur associé. Bien que le moyen de notification 20 puisse être un moyen de notification visuel, audible, vibrant ou tout autre forme de moyen de notification, aux fins de décrire le mode de réalisation préféré de l'invention  
15 le moyen de notification 20 est un moyen de notification visuel sous la forme de diodes émettrices de lumière de couleurs différentes (LED), par exemple une DEL verte 20A et une DEL rouge 20B. Une notification qu'une certaine paire d'électrodes 16 est prête à l'emploi est indiquée par une DEL verte 20A qui est allumée. Une fois le minuteur associé déclenché 18, la DEL verte s'éteint et la DEL rouge s'allume. Le minuteur 18  
20 commence à mesurer le temps à partir du point de déclenchement et une fois que le temps d'exposition requis est atteint, la DEL rouge s'éteint et la DEL verte se rallume, notifiant au sujet que le temps d'exposition requis est écoulé.

L'intervalle de fréquences que l'appareil générateur de fréquences 10 est capable de  
25 générer est entre 1 Hz et 500 kHz. De préférence, l'intervalle de fréquences est entre 370 kHz et 450 kHz spécifiquement pour le traitement du paludisme. De manière plus préférée entre toutes, l'appareil générateur de fréquences 10 doit être capable de générer les fréquences suivantes : 373 kHz ; de 420 à 424 kHz ; et de 440 à 444 kHz. Typiquement, les fréquences générées sont des fréquences d'ondes carrées longues  
30 à moyennes. De manière plus préférée, les fréquences sont des fréquences décalées positives, à savoir uniquement la phase positive d'une onde de fréquence, pour laquelle il a été découvert qu'elle augmentait l'efficacité d'un traitement de ce type. L'efficacité est augmentée en outre en variant les longueurs d'ondes des fréquences et en introduisant une pointe au début de chaque longueur d'onde.

En se référant particulièrement à la figure 3, une fréquence réglée, une série de fréquences ou un programme de traitement peut être sélectionné à partir du CI 24 par communication des sujets 40, 42 ou d'un opérateur en utilisant l'affichage 26 et le tableau de commande 28. Après la sélection, chacun des sujets peut se positionner

5 près d'une paire d'électrodes 16 ayant un minuteur associé 18 avec la DEL verte 20A allumée. Chaque utilisateur peut alors appuyé sur le bouton associé 38, qui déclenche le minuteur et éteint la DEL verte 20A et allume la DEL rouge 20B. Une fois le minuteur déclenché 18, chaque sujet tient sa paire associée d'électrodes 16. Une fois que le temps d'exposition requis s'est écoulé, dont la notification est fournie par la

10 DEL verte qui s'allume et la DEL rouge qui s'éteint, chacun des sujets peut lâcher les électrodes 16. Dans la mesure où chacun des sujets 40, 42 sont exposés aux fréquences pendant la quantité de temps requise, les sujets 40, 42 peuvent commencer et quitter le traitement indépendamment l'un de l'autre sans influencer ou interférer avec le traitement de l'autre. Ceci est mieux illustré au moyen d'un exemple :

15

Sujet :	Humain
Maladie à traiter :	Maladie X
Fréquences du traitement :	A, B, C (kHz)
Temps pour chaque fréquence :	2 minutes
20 Nombre de cycles	2

D'après les informations ci-dessus, nous supposons que la maladie à traiter est la Maladie X. Supposons aussi que d'après la recherche, il a été découvert que les fréquences les plus efficaces pour supprimer ou tuer l'organisme ou le

25 microorganisme qui cause la maladie X sont A, B et C kHz. Supposons en outre que la recherche a aussi démontré que le corps humain doit être exposé à chacune des fréquences pendant une période de 2 minutes, ayant pour résultat un temps de cycle de traitement total de 6 minutes (2 minutes x 3). Le cycle sera répété deux fois, ayant pour résultat une durée totale de traitement de 12 minutes (6 minutes x 2).

30

En se référant à nouveau à la figure 3, supposons que le sujet 40 déclenche le minuteur 18 (la DEL verte 20A s'éteint et la DEL rouge 20B s'allume) et commence le traitement en tenant les électrodes associées 16 au début du cycle 1 au temps  $T_0$ . Le sujet 40 doit tenir les électrodes pendant un cycle de traitement complet qui prendra 6

35 minutes. Supposons que 2 minutes plus tard à  $T_0 + 2$ , le sujet 40 ayant déjà été

exposé à la fréquence A et étant maintenant sur le point d'être exposé à la fréquence B, le sujet 42 déclenche un autre minuteur 18 et commence le traitement en tenant les autres électrodes associées 16. L'entrée du sujet 42 dans le traitement n'a pas d'effet sur le traitement du sujet 40.

5

A  $T_0 + 6$ , les deux sujets ayant été exposés aux fréquences B et C ensemble, le minuteur 18 notifie au sujet 40 que le temps d'exposition requis (qui est égal à un temps de cycle de traitement) est écoulé (la DEL rouge 20B s'éteint et la DEL verte 20A se rallume) et par conséquent ce sujet 40 peut quitter le traitement. Le départ du

10

sujet 40 du traitement n'a pas d'effet sur le traitement du sujet 42.

A  $T_0 + 6$ , le sujet 40 a quitté le traitement et le sujet 42 est sur le point d'être exposé à la seule fréquence à laquelle il/elle n'a pas déjà été exposé aussi, nommément la fréquence A, en entrant dans le deuxième cycle du traitement. A  $T_0 + 8$ , le sujet 42 a

15

maintenant été exposé au traitement complet et en est notifié, sur son minuteur associé 18, par la DEL rouge 20B qui s'éteint et la DEL verte 20A qui se rallume sur son minuteur associé 18.

20

Comme est illustré par l'exemple ci-dessus, l'entrée et le départ du sujet 40 et du sujet 42 indépendamment l'un de l'autre n'ont pas d'effet sur le traitement de l'autre. Il sera entendu que l'appareil générateur de fréquences 10 peut être utilisé pour traiter des pathogènes (et/ou parasites) multiples simultanément en générant les fréquences de traitement spécifiques, associées à chacun des pathogènes, en un cycle unique et peut-être répété. Il sera en outre entendu que l'appareil générateur de fréquences 10

25

peut être utilisé comme un moyen préventif. Par exemple, le paludisme prend de 10 à 30 jours pour se développer dans une personne à compter de la piqûre d'un moustique porteur du parasite du paludisme. Si chaque personne dans une communauté est exposée aux fréquences qui tuent ou suppriment le parasite qui cause le paludisme tous les 14 jours environ, cette communauté ne comprendra sans

30

doute plus jamais de personnes souffrant du paludisme. Le traitement à l'aide des moyens de traitement par fréquences est aussi beaucoup moins coûteux qu'à l'aide des produits pharmaceutiques conventionnels.

35

Bien que l'invention ait été décrite ci-dessus en référence à un mode de réalisation préféré, il sera entendu que de nombreuses modifications ou variations de l'invention

sont possibles sans s'éloigner de l'esprit ou de la portée de l'invention.

**REVENDEICATIONS**

1. Appareil générateur de fréquences pour traiter un sujet, en supprimant un organisme responsable de maladies dans le corps du sujet, comprenant :

5

un moyen pour générer une ou plusieurs fréquences, dans lequel le moyen de génération est capable de générer des fréquences qui peuvent être présélectionnées, chacune pendant une quantité de temps qui peut être présélectionnée, constituant par ce moyen un cycle de traitement par fréquences qui est répétable pendant une durée de traitement qui peut être présélectionnée ;

10

une pluralité de moyens pour exposer un ou plusieurs sujets aux fréquences ;

15

un minuteur associé à chacun des moyens d'exposition pour minuter la quantité de temps pendant laquelle le sujet, exposé aux fréquences au moyen de ce moyen d'exposition particulier, a été exposé aux fréquences, chacun des minuteurs pouvant être déclenché individuellement au début du cycle de traitement par fréquences de ce sujet ; et

20

des moyens de notification associés à chacun des minuteurs pour fournir une notification que le sujet a été exposé aux fréquences pendant une période essentiellement égale à la quantité de temps requise pour traverser un cycle de traitement par fréquences ;

25

de sorte que tout sujet peut être traité en commençant et en quittant le traitement à tout moment pendant la durée du traitement sans influence, ou interférence sur le traitement de tout autre sujet, dans la mesure où chacun des sujets est exposé aux fréquences pendant une période essentiellement égale à au moins la quantité de temps requise pour traverser un cycle de traitement par fréquences.

30

2. Appareil générateur de fréquences selon la revendication 1, dans lequel le moyen de génération est un circuit intégré programmable qui génère électroniquement les fréquences requises.

35

3. Appareil générateur de fréquences selon la revendication 2, dans lequel l'appareil générateur de fréquences comprend en outre un tableau de commande et un affichage pour communiquer des informations entre le sujet ou l'opérateur et le circuit intégré, et vice versa.  
5
4. Appareil générateur de fréquences selon la revendication 2 ou la revendication 3, dans lequel le circuit intégré est capable de commander, par l'intermédiaire de programmes préétablis stockés dedans ou en saisissant les instructions pertinentes dedans, les fréquences, temps de génération de chaque fréquence, 10 ordre du cycle de fréquences, répétition du cycle de fréquences, formes d'ondes des fréquences, longueurs d'ondes des fréquences, durée du traitement ou tout autre paramètre de fréquence et de temps.
5. Appareil générateur de fréquences selon l'une quelconque des revendications 15 précédentes dans lequel l'appareil générateur de fréquences comprend en outre un amplificateur de fréquences pour amplifier les fréquences passant du moyen de génération aux moyens d'exposition.
6. Appareil générateur de fréquences selon l'une quelconque des revendications 20 précédentes dans lequel l'appareil générateur de fréquences comprend aussi une source d'énergie.
7. Appareil générateur de fréquences selon la revendication 6, dans lequel la source 25 d'énergie est une source de batterie rechargeable étant rechargeable par connexion au secteur électrique et/ou par une énergie solaire, éolienne, hydraulique ou toute autre source d'énergie renouvelable, rendant ainsi l'appareil générateur de fréquences portatif.
8. Appareil générateur de fréquences selon l'une quelconque des revendications 30 précédentes dans lequel les fréquences générées par l'appareil générateur de fréquences sont des fréquences d'ondes carrées longues à moyennes ayant des propriétés électriques.

9. Appareil générateur de fréquences selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel les fréquences générées par l'appareil générateur de fréquences sont dans l'intervalle d'environ 1 Hz à 500 kHz.
- 5 10. Appareil générateur de fréquences selon la revendication 9, dans lequel les fréquences générées sont dans l'intervalle d'environ 370 kHz à 450 kHz.
11. Appareil générateur de fréquences selon la revendication 10, dans lequel les fréquences générées sont d'environ 373 kHz ; d'environ 420 à 424 kHz ; et/ou  
10 d'environ 440 à 444 kHz.
12. Appareil générateur de fréquences selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel l'efficacité du traitement fourni par l'appareil générateur de fréquences peut être améliorée en générant des fréquences décalées positives,  
15 en variant les longueurs d'ondes des fréquences et/ou en introduisant une pointe au début de chaque longueur d'onde.
13. Appareil générateur de fréquences selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel les moyens d'exposition sont une pluralité d'électrodes.  
20
14. Appareil générateur de fréquences selon la revendication 13, dans lequel les moyens d'expositions sont une pluralité de paires d'électrodes.
15. Appareil générateur de fréquences selon la revendication 13 ou la revendication  
25 14, dans lequel les électrodes sont des électrodes de type contact direct permettant le contact direct entre l'appareil générateur de fréquences et le corps du sujet.
16. Appareil générateur de fréquences selon la revendication 15, dans lequel les  
30 électrodes sont des électrodes de type tenues à la main, plaques pour pieds ou adhésives.
17. Appareil générateur de fréquences selon l'une quelconque des revendications 13 à  
35 16, dans lequel les électrodes sont fabriquées à partir de tubes ou de tiges d'aluminium, d'acier inoxydable ou de cuivre.

18. Appareil générateur de fréquences selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel chacun des minuteurs est un minuteur de type numérique ou similaire pour minuter le laps d'une quantité de temps pré réglée.
- 5
19. Appareil générateur de fréquences selon l'une quelconque des revendications 13 à 18 lues conjointement avec la revendication 11, dans lequel chacun des minuteurs est situé à proximité de l'une des paires d'électrodes.
- 10
20. Appareil générateur de fréquences selon l'une quelconque des revendications 13 à 19 lues conjointement avec la revendication 11, dans lequel chacun des minuteurs comprend un circuit individuel, pour régler chacun des minuteurs séparément, ou est relié électroniquement ou intégré au circuit intégré, permettant aux minuteurs d'être gérés de manière centralisée depuis le circuit intégré.
- 15
21. Appareil générateur de fréquences selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel les minuteurs décomptent à partir d'une quantité de temps pré réglée jusqu'à zéro.
- 20
22. Appareil générateur de fréquences selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel le moyen de notification est un moyen de notification visuel, audible et/ou vibrant.
- 25
23. Appareil générateur de fréquences selon la revendication 22, dans lequel le moyen de notification visuel est un ou plusieurs dispositifs émetteurs de lumière qui s'allument et/ou s'éteignent pour notifier au sujet concerné ou à l'opérateur le laps de la quantité de temps pré réglée en question.
- 30
24. Appareil générateur de fréquences selon la revendication 23, dans lequel les dispositifs émetteurs de lumière sont des ampoules d'éclairage ou des diodes émettrices de lumière.
25. Appareil générateur de fréquences selon la revendication 21, dans lequel le moyen de notification audible est un ou plusieurs haut-parleurs ou bourdonneurs qui



retentissent pour notifier au sujet concerné ou à l'opérateur le laps de la quantité de temps en question.

26. Appareil générateur de fréquences selon l'une quelconque des revendications précédentes dans lequel les minuteurs et le moyen de notification peuvent être commandés par le circuit intégré.

27. Appareil générateur de fréquences selon l'une quelconque des revendications précédente dans lequel tous les composants constituant l'appareil générateur de fréquences sont logés dans un logement de manière à réduire toute casse possible des composants et/ou l'enchevêtrement des fils qui courent entre les composants.

28. Appareil générateur de fréquences selon la revendication 27, dans lequel les électrodes sont montées de manière rigide dans le logement entre un premier panneau de logement supérieur et un second panneau de logement inférieur.

29. Usage d'un appareil générateur de fréquences dans la préparation d'un traitement pour supprimer des organismes responsables de maladies dans le corps des sujets, ledit traitement comprenant l'étape consistant à exposer chaque sujet dans la communauté à la fréquence ou au cycle de fréquences approprié généré par l'appareil générateur de fréquences périodiquement et avant un nombre de jours inférieur au nombre de jours nécessaires pour que la maladie se manifeste dans l'un quelconque des sujets.

30. Usage selon la revendication 29, dans lequel la maladie est le paludisme et le nombre de jour entre les traitements périodiques est d'environ 14 jours.

31. Appareil générateur de fréquences essentiellement comme est décrit et illustré ici.

32. Usage d'un appareil générateur de fréquences essentiellement comme est décrit ici.

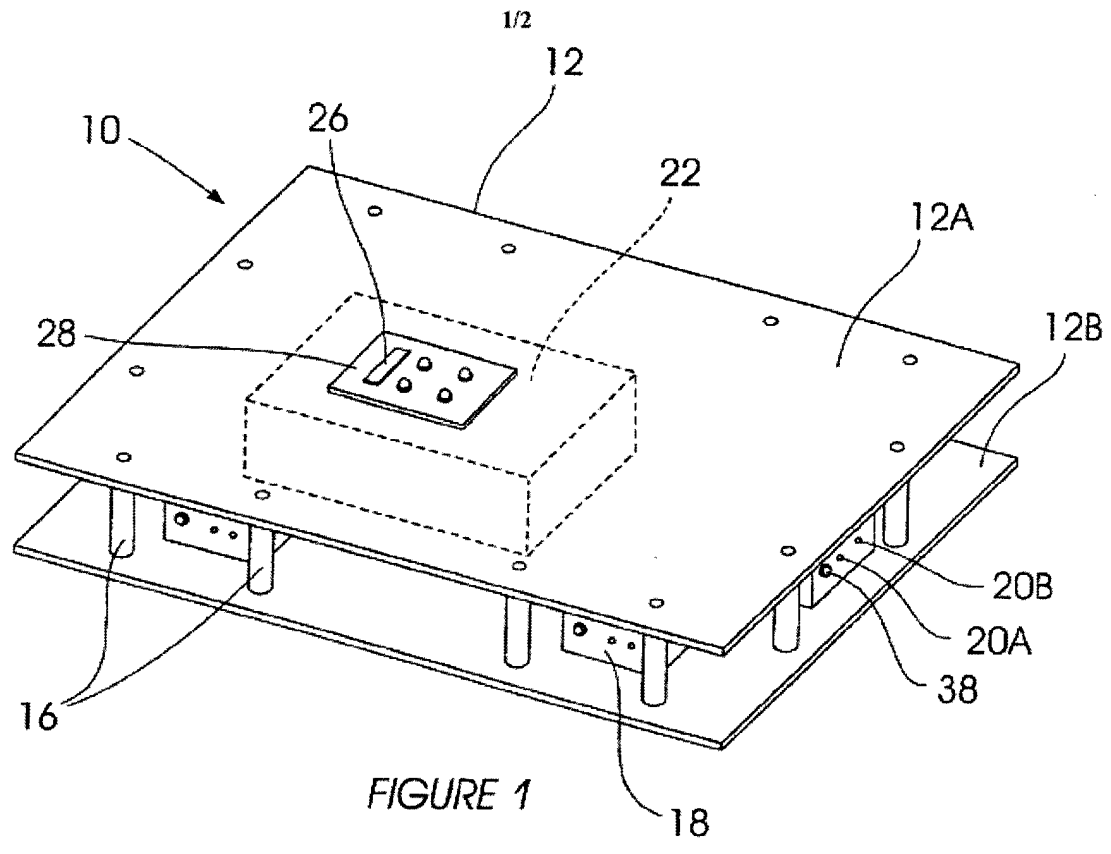


FIGURE 1

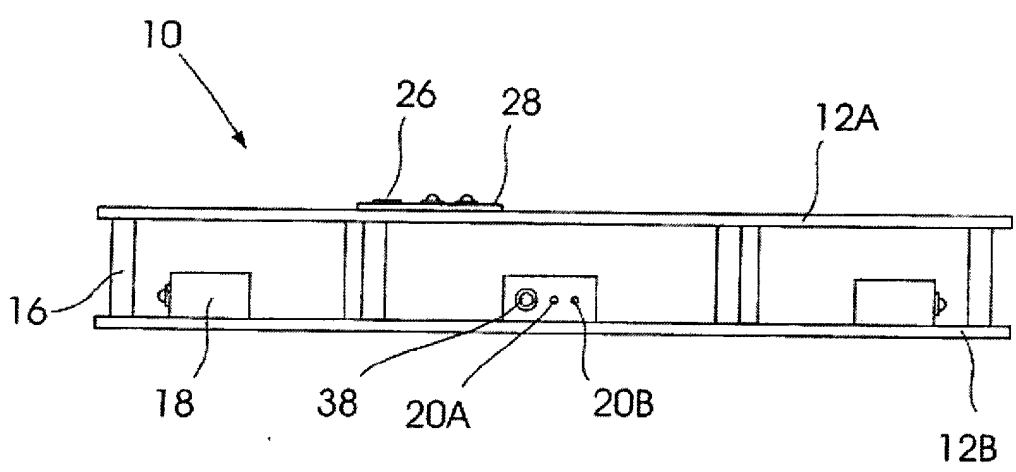


FIGURE 2

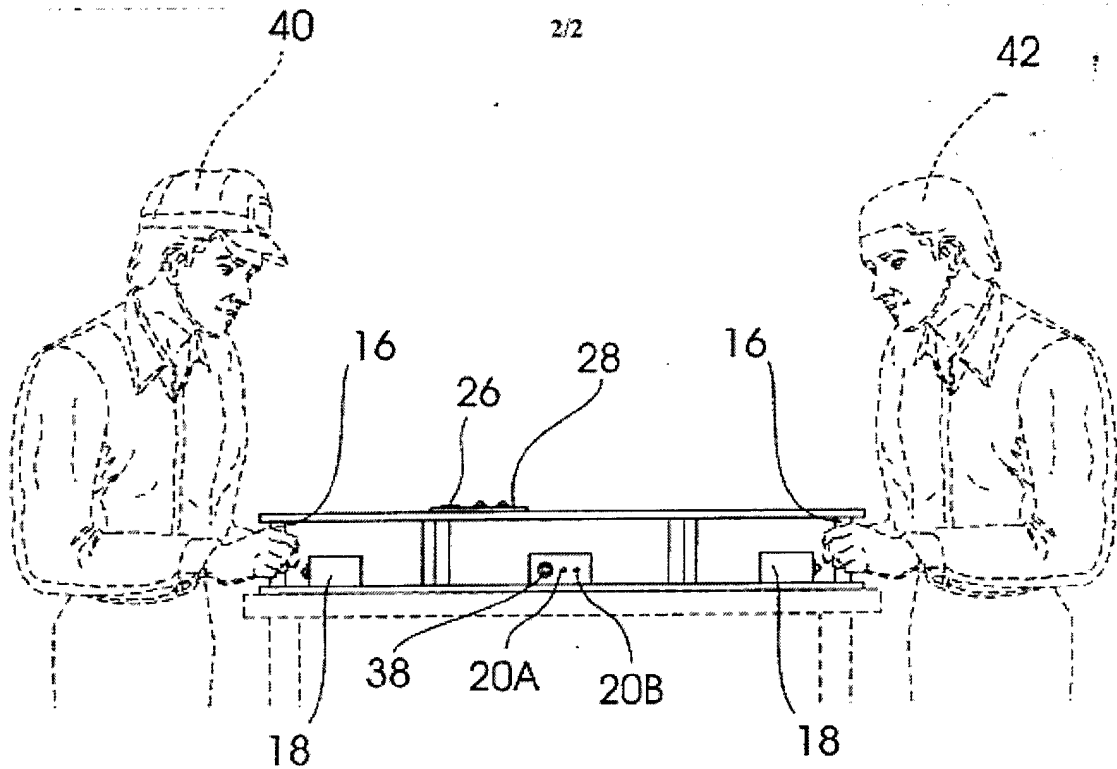


FIGURE 3

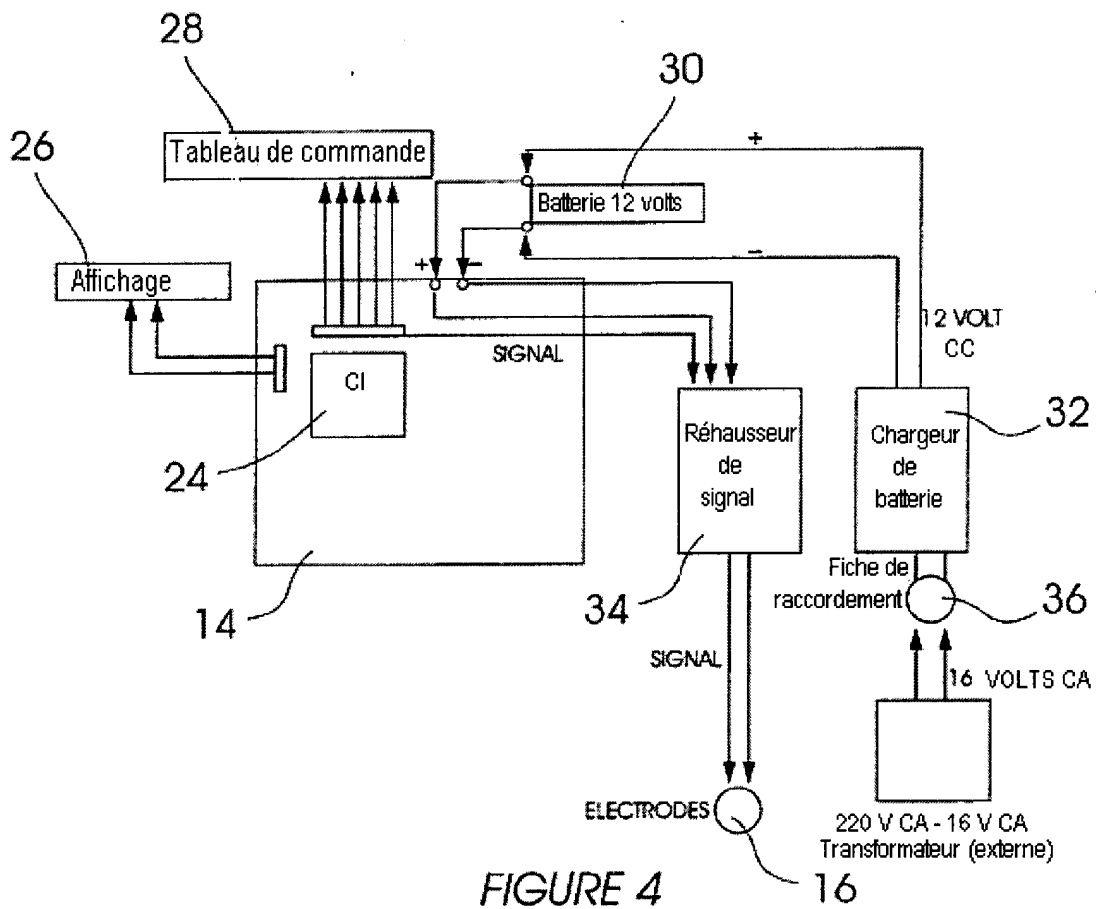


FIGURE 4